



---

# Institut de Préparation à l'Administration Générale Université de Poitiers

[#]

## Inscription - en présentiel et à distance

### Formations en "présentiel"

[Licence administration publique](#) [#1]

[Master administration publique](#) [#1]

[Diplôme d'université](#) [#2]

[Préparation au concours interne](#) [#2]

### Formations à distance

[Licence administration publique distance](#) [#3]

[Master administration publique distance](#) [#3]

### Etudiants Internationaux titulaires d'un diplôme étranger

[Procédure pour candidater](#) [#4]

## ETUDIANTS TITULAIRES D'UN DIPLÔME FRANÇAIS FORMATIONS EN "PRÉSENTIEL"

### > Licence administration publique

frais de scolarité 2017-2018 :

- Droits universitaires : 189.10 €

- Sécurité Sociale Etudiante : 217.00 €

*Les étudiants boursiers de l'Enseignement supérieur sont exonérés des droits universitaires et du paiement de la cotisation de sécurité sociale sauf de la partie due au titre de la médecine préventive, soit 5.10 €*

### > Master 1 administration publique

### > Master 2 administration publique, parcours management public et droit des collectivités territoriales

Accessible en apprentissage

### > Master 2 administration publique, parcours management public de l'Etat et des organisations publiques

Accessible en apprentissage

Frais de scolarité 2017-2018 :

- Droits universitaires : 261.10 €
- Sécurité Sociale Etudiante : 217.00 €

*Les étudiants boursiers de l'Enseignement supérieur sont exonérés des droits universitaires et du paiement de la cotisation de sécurité sociale sauf de la partie due au titre de la médecine préventive, soit 5.10 €*

## **POUR TOUTES CES FILIÈRES, LES CANDIDATURES SONT EN LIGNE SUR ECANDIDAT [HTTP://ECANDIDAT.APPLI.UNIV-POITIERS.FR/ECANDIDAT/#!ACCUEILVIEW]**

-----  
ATTENTION pour le master 1

les candidatures seront possibles du 23 avril 2018 au 15 mai 2018

### **> Diplôme d'Université**

### **> Préparation concours internes**

fiche d'inscription à télécharger

## **FORMATIONS À DISTANCE**

### **> Licence administration publique à distance**

Dossier candidature [PDF - 608 Ko] [

[http://ipag.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID\\_FICHER=1326273349151&ID\\_FICHE=795805&INLI](http://ipag.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273349151&ID_FICHE=795805&INLI)  
]

Frais d'inscription 2017-2018 :

- Frais de scolarité CNED : 665.00 €
- Frais journées de regroupements : 420.00 €
- Droits universitaires : 189.10 €
- Sécurité Sociale Etudiante : 217.00 €

### **> Master 1 administration publique à distance**

Dossier de candidature [PDF - 523 Ko] [

[http://ipag.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID\\_FICHER=1326273349152&ID\\_FICHE=795805&INLI](http://ipag.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273349152&ID_FICHE=795805&INLI)  
]

Frais d'inscription 2017-2018 :

- frais de CNED : 1 060.00 €
- frais journées de regroupement et soutenance de mémoire : 480.00 €
- droits universitaires : 261.10 €
- sécurité sociale étudiante : 217.00 €

### **> Master 2 administration publique, parcours management public et droit des collectivités territoriales à distance**

Dossier de candidature [PDF - 540 Ko] [

[http://ipag.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID\\_FICHER=1326273349153&ID\\_FICHE=795805&INLI](http://ipag.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichiergw?ID_FICHER=1326273349153&ID_FICHE=795805&INLI)  
]

> **Master 2 administration publique, parcours management public de l'Etat et des organisations publiques à distance**

Dossier de candidature [PDF - 536 Ko] [

[http://ipag.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichier?ID\\_FICHER=1326273349154&ID\\_FICHE=795805&INLI](http://ipag.univ-poitiers.fr/servlet/com.univ.collaboratif.utils.LectureFichier?ID_FICHER=1326273349154&ID_FICHE=795805&INLI)  
]

Frais d'inscription 2017-2018 :

- frais de CNED : 1 260.00 €
- frais journées de regroupement et soutenance de mémoire : 620.00 €
- droits universitaires : 261.10 €
- sécurité sociale étudiante : 217.00 €

-----  
*Les étudiants boursiers de l'Enseignement supérieur sont exonérés des droits universitaires et du paiement de la cotisation de sécurité sociale sauf de la partie due au titre de la médecine préventive, soit 5.10 €.*  
-----

**Pour tous les autres tarifs (redoublant, formation continue...) vous devez prendre contact avec le service de scolarité à distance de notre institut**

[ipagdistance@univ-poitiers.fr](mailto:ipagdistance@univ-poitiers.fr) [javascript:melA('ipagdistance',' ','univ-poitiers.fr');]

## ETUDIANTS INTERNATIONAUX TITULAIRES D'UN DIPLÔME ÉTRANGER

Procédure Campus France (étudiants provenant d'un pays rattaché à Campus France)

Une procédure de candidature en ligne a été mise en place.

Elle doit être obligatoirement suivie pour l'obtention du visa "étudiant".

Pour créer votre dossier et pour toutes informations complémentaires, vous devez aller sur le site campus France

<http://www.campusfrance.org> [<http://www.campusfrance.org>]

Procédure hors Campus France

Vous n'êtes pas ressortissant des pays intégrant la procédure Campus France

Vous devez télécharger le dossier de candidature classique (voir rubrique "inscription")

La connaissance parfaite de la langue française est exigée : fournir obligatoirement l'attestation conforme à l'original du TCF niveau 4 ou le DELF/DALF B2. Sans l'un de ces documents, votre dossier sera rejeté.

Consulter le site internet : <http://www.ciep.fr/tcf> [<http://www.ciep.fr/tcf>]

### **Scolarité**

Horaires d'ouverture

du lundi au vendredi

de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

### **Formation en "présentiel" :**

[MME Diallo Ramatoulaye](mailto:MME.Diallo.Ramatoulaye) [javascript:melA('ramatoulaye.diallo',' ','univ-poitiers.fr');]

### **Formation à distance:**

[MME Poudou Caroline](mailto:MME.Poudou.Caroline) [javascript:melA('caroline.poudou',' ','univ-poitiers.fr');]

**Important**

L'étudiant issu d'un autre établissement d'enseignement supérieur, si votre candidature à l'IPAG est acceptée, vous devez demander, dans les plus brefs délais, le transfert de votre dossier universitaire auprès de votre Université d'origine. voir rubrique transfert de dossier.

**Etudiant bénéficiaire d'un financement employeur, demandeurs d'emploi en reprise d'études ...**

Prendre obligatoirement contact avec UP&PRO (voir rubrique Reprise d'études/Validation des acquis)

Université de Poitiers - 15, rue de l'Hôtel Dieu - TSA 71117 - 86073 POITIERS Cedex 9 - France - Tél : (33) (0)5 49 45 30 00 - Fax : (33) (0)5 49 45 30 50 - webmaster@univ-poitiers.fr